Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 29 (1992)
Heft: 1109

Artikel: Tendances totalitaires
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022201

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'adéquation de la démocratie directe

Droits populaires et fédéralisme ont inspiré nombre de politologues: sont-ils encore adaptés à ce pays et à ses citoyens ? Les propositions de réforme se sont succédé. Un colloque a été l'occasion de faire le point.

(*ag*) Les politologues se défendent de vouloir squatter l'espace public qui appartient aux citoyens. Mais ils veulent savoir comment ce citoyen-roi assume ses prérogatives. Plus impertinents, ils posent la question: la démocratie directe est-elle démocratique ? Réunis pour en parler à la Grange de Dorigny, six politologues avertis (Yannis Papadopoulos, Hanspeter Kriesi, Jean-Daniel Delley, Wolf Linder, Thierry Tanquerel, Raimund E. Germann) s'efforçaient d'échapper à l'actualité, au lendemain du vote sur l'EEE, et à l'académisme (priver le peuple ou les cantons de leurs droits impliquerait leur accord, c'est-à-dire une automutilation; vaine question).

Entre l'actualité immédiate et l'académisme, le champ balayé s'est révélé riche. Quelques chapitres.

Le processus de formation de l'opinion

Le citoyen ne vote pas dans les mêmes conditions qu'il y a un siècle. Comment agissent les médias, radio, télévision, presse, publicité ? De quel poids pèse l'argent ? Qui sont les exclus de la démocratie directe, de droit (les étrangers), de fait (les indifférents et les «incompétents») ? Quand l'opinion est-elle formée ? Selon Kriesi, on recense par exemple quelque 50 pour cent d'indécis une semaine avant un vote.

Malgré l'intérêt des analyses Vox, on est surpris du faible avancement des recherches sur ce sujet d'importance, que l'on pourrait formuler ainsi: la démocratie directe est-elle plus que le champ du marketing politique et publicitaire ?

Election et votation

La démocratie directe, c'est du coup par coup sur des objets précis. Il y a toujours une part d'imprévisibilité dans la réponse. Mais cette imprévisibilité conforte de fait un régime stable: renforcement de la concordance pour limiter les risques d'échec devant le peuple; reconduction élevée des élus, car les points les plus litigieux ont déjà été arbitrés. D'où l'idée, théorique, d'imaginer un schéma inverse: moins de démocratie directe et des choix électoraux plus engagés.

Mais il semble évident que les citoyens sont toujours plus intéressés par des enjeux concrets et pas seulement en Suisse: l'énergie nucléaire, la sécurité sociale, la qualité des transports, etc. D'autre part, c'est l'application du droit qui est décisive plus que les programmes qui n'aboutissent souvent qu'à des effets de manche législatifs sans suivi, sans conséquences sur le terrain. De surcroît, l'orientation politique se joue de plus en plus au niveau des ordonnances, voir par exemple les normes sur la pollution de l'air. C'est là qu'il faut porter un regard critique si l'on veut connaître le fonctionnement décisionnel et les limites du contrôle démocratique.

A relever l'intérêt des chercheurs pour le fonctionnement des Etats américains, notamment de la Californie, où se combinent un pouvoir électif fort, choix d'un seul homme, le gouverneur, et une démocratie directe étendue.

Démocratie directe et politique étrangère

Bien que la démocratie directe ait été, en 1977 encore, étendue à la politique étrangère, ce contrôle est-il adapté aux relations transnationales ? En obligeant à des choix populaires, ne met-il pas en action des forces centrifuges, n'a-t-il pas un effet désintégrateur ? De surcroît, en politique intérieure, un vote peut être répété: le suffrage féminin a progressé de cette manière; en politique extérieure, les échéances ne sont pas toujours rattrapables.

Mais comment faire autrement ? Même des pays sans tradition de démocratie directe soumettent au référendum des objets où leur souveraineté est en jeu. Modifier la procédure, c'est vouloir préjuger de la réponse. La Suisse pourrait-elle dans un ensemble européen souligner le poids égal des parties inégales, ce qui est le principe même du fédéralisme, et y renoncer pour elle-même ?

Ses règles propres l'obligent donc à un travail de persuasion en profondeur et à une prudence dans ses engagements tant que la conviction ne pénètre pas les peuples des cantons.

L'affaiblissement du politique

La réflexion sur nos institutions, c'est la conclusion de l'auditeur de ce forum, donne le sentiment que jusqu'ici, notamment depuis la formule magique, tout le monde y trouvait son compte.

Le citoyen: il sait qu'il peut contrôler des objets concrets et désavouer, s'il lui plaît, la classe politique. *Les groupes de pression*: ils ont les moyens de se faire entendre; leurs revendications doivent être prises en compte pour désamorcer les risques d'échec en cas de référendum. *Le Parlement*: il joue à son aise puisque le Conseil fédéral, non responsable au sens parlementaire du mot, peut être battu sans conséquences politiques. *Le Conseil fédéral et son administration*: ils voient s'ouvrir le champ immense des ordonnances et de l'application du droit.

Dans ce système de pouvoir fragmenté et conservateur, l'élément perdant, c'est le politique, notamment l'absence d'un lien d'autorité naturelle entre le Conseil fédéral, comme collège, et les Chambres fédérales. Dans ce tableau descriptif des institutions manquent les relais politiques efficaces. ■

Tendances totalitaires

Das Paradies kann warten (le paradis peut attendre), c'est le titre d'un livre commandé par la direction de l'Instruction publique zurichoise. Deux semaines après sa parution, la première édition (6000 exemplaires) est déjà épuisée et une deuxième édition est sous presse. L'ouvrage dresse le portrait de groupes à tendance totalitaire (la secte Moon, les scientologues, les Enfants de Dieu, Hare Krishna, les Lieblings) et démonte les mécanismes de séduction qui font le succès de ces organisations auprès des personnes désorientées et les conduisent parfois jusqu'à l'esclavage et à la ruine financière. ■

Das Paradies kann warten – Gruppierungen mit totalitäre Tendenz. Werdverlag, Zurich, 1992